

MAIRIE DE COURLANS

330, Rue Robert Morland
39570 COURLANS

☎ : 03.84.47.12.05

Fax : 03.84.47.35.31

@ : mairiedecourlans@wanadoo.fr

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2015

PRESENTS : PATTINGRE Alain, FOURNOT Philippe, MICHE Patrick, BARDOUX Gérard, GROS Jean-Gérard, BACHEROT Patrick, CADET Philippe, COLOMER Patrick, DORMOY David, JACQUET Chantal, MINARY Guy, SCHMITT Séverine.

Absents excusés : GUIGON Delphine, FILIATRE Daniel, MORTIER Antoine.

Secrétaire de Séance : DORMOY David

D. FILIATRE donne pouvoir à P. MICHE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rajouter deux à points à l'ordre du Jour :

- Point N°1 : Ajout d'un DIA complémentaire sur la parcelle AB 93
- Point N°6 : reprise dans le domaine communal de la voirie du lotissement Pré de la Vallière

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire ces deux nouveaux points à l'ordre du jour.

1-DROIT DE PREEMTION URBAIN : Immeuble A n° 703 : 11 rue du Castel
Parcelle AH n° 39
Parcelle AH n° 27 + immeuble AH n° 29
Immeuble AB n° 93

Monsieur le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition de biens soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'Urbanisme enregistrée jusqu'à ce jour en Mairie. Il s'agit de l'immeuble A n° 703 : 11 rue du Castel, Parcelle AH n° 39 : Rue Jean de la Tour, Parcelle AH n° 27 + immeuble AH n° 29 : 431, Rue Jean de la Tour et l'immeuble AB n° 93 : 9, Route de Bletterans.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à utiliser son droit de préemption urbain sur l'ensemble des immeubles cadastrés et les parcelles mentionnés ci-dessus.

2- CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL CADASTRE AE N° 90

Monsieur le Maire rappelle la demande de M.AIME et de Melle COCHET qui consiste à acquérir une partie des espaces verts et voirie du Lotissement « les Fontaines de Chavannes », cadastrée AE n°90.

Après procédure de déclassement de la parcelle (enquête publique du 6 décembre 2013 au 8 janvier 2014) et estimation par France domaines, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le projet de cession d'une partie de la parcelle AE n° 90 au profit des demandeurs ; fixe le prix à 13.28 € le m², et autorise Monsieur le Maire à signer le certificat d'arpentage une fois réalisé et tous documents relatifs à ce dossier, rappelle que tous les frais seront à la charge des futurs acquéreurs.

3- ECOLE : SUBVENTION CLASSE TRANSPLANTEE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école Emmanuel Vauchez relatif à une demande de subvention concernant une classe transplantée à l'école des neiges de Lamoura. Ce séjour s'inscrit dans le projet d'école dont l'objectif est la découverte du patrimoine et de l'environnement. 34 élèves sont concernés dont 24 domiciliés à Courlans. Après étude du projet pédagogique et lecture du budget prévisionnel, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

décide d'accorder une subvention à hauteur de 816 €uros au titre de la participation communale au séjour en classe transplantée soit 34 € par élève.

La commune de Chilly participe à la même hauteur pour les élèves qui fréquentent l'école de Courlans.

4- ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTREE 2015

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Directeur Académique des services de l'Education Nationale informant les communes du calendrier d'ajustement de l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2015, le conseil municipal doit se prononcer avant le 10 mars sur la poursuite ou non de l'expérimentation mise en place à l'Ecole Emmanuel Vauchez, (décret du 7 mai 2014). La commission des affaires scolaires et le groupe de pilotage, réunis le 4 février, après consultation de l'équipe pédagogique, font la proposition suivante :

- 1- Abandon de l'expérimentation
- 2- Retour à une semaine scolaire régulière :
 - 8H30 à 11H30 13H30 à 15H45 lundi mardi jeudi vendredi
 - 8H30 à 11H30 le mercredi

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette organisation et décide de proposer ces nouveaux horaires au conseil d'école du 9 février 2015.

5- PROJET CITY STADE : DEMANDE SUBVENTION DETR

Une présentation du dossier est faite aux élus en vue de solliciter M. le Préfet pour obtenir une subvention au titre de la DETR au taux de 40 %. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'Etat dans le cadre de la DETR.

6- REPRISE VOIRIE « Lotissement le Pré de la Vallière »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. CHARDONNERET, propriétaire du Lotissement privé « le Pré de la Vallière » qui sollicite l'intégration dans le domaine communal de la voirie de son lotissement. Il est précisé aux élus que la voirie et ses dépendances sont dans un bon état. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reprise de la voirie dans le domaine communal.

7- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

Demande de la boulangère pour une animation sur le trottoir devant la boulangerie « aux 3 mitons » le 17 février prochain de 7h à 13h. Un courrier de confirmation lui sera adressé.

**Le Secrétaire de séance,
David DORMOY**



**Le Maire,
Alain PATTINGRE**

